

SÉANCE DU 29 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept, le vingt-neuf du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-trois dudit mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, André **PEROIS**, Abel **DE NEVE** Thierry **MARCHOUX**, Sébastien **MARCHAND**, René **HAMON**, Pascal **BOISBOURDIN**, Mmes Nicole **BRUNEAU**, Mélanie **PULVERIN**.

Était présente : Madame BAUDU, comptable municipale

Absents Excusés : MM. Ludovic **MORESVE**, Jérôme **ROUCHE**.

Monsieur Ludovic **MORESVE** a donné pouvoir à Monsieur Sébastien **MARCHAND**.

Madame Mélanie **PULVERIN** est désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 9 mars 2017 approuvé.

Monsieur le Maire remercie Madame BAUDU de sa présence

2017-016 - Approbation du Compte de Gestion 2016 / Budget Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur municipal.

Le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2016 de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et celles du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-017 - Approbation du compte administratif 2016 - Commune

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur **PEROIS** André, doyen d'âge.

Il présente à l'assemblée le compte administratif 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Résultat reporté	+ 263 541,71 €
Recettes	+ 283 150,73 €
Dépenses	- 229 913,66 €

Résultat d'exploitation + 316 778,78 €

Investissement :

Résultat reporté	+ 55 966,92 €
Recettes	+ 68 162,53 €
Dépenses	- 272 413,73 €

Résultat d'investissement - 148 284,28 €

Restes à réaliser

Dépenses	- 58 900,00 €
Recettes	+ 8 837,00 €

Monsieur **MORÈVE**, Maire, quitte la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité le **Compte Administratif** du budget communal **2016**.

2017-018 - Affectation du Résultat – Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 – budget Commune, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION A AFFECTER	Euros
Résultat de l'exercice	+ 53 237.07 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ 263 541.71 €
Résultat de clôture à affecter	+ 316 778.78 €
Besoin réel de la section d'investissement de l'exercice	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	+ 55 966.92 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 204 251.20 €
Résultat comptable cumulé R 001	- 148 284.28 €
Restes à réaliser	
Dépenses d'investissement	- 58 900.00 €
Recettes d'investissement	+ 8 837.00 €
Besoin réel de financement (-)	- 50 063.00 €
Excédent réel de financement (+)	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement (résultat excédentaire)	+ 316 778.78 €
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (a)	+ 198 347.28 €
En dotation complémentaire(b)	
Sous total R 1068 (a+b)	198 347.28 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	118 431.50 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution 2016	R 001 solde d'exécution
	118 431.50 €	148 284.28	R 1068 - excédent d'exploitation capitalisé
			198 347.28 €

2017-019 - Taxes Locales – Vote des taux – année 2017

Le **Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des programmes d'investissement pour l'année 2017, **DECIDE de reconduire**, pour l'exercice 2017, les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- **13,53 %** pour la **taxe d'habitation**
- **16,26 %** pour la **taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **35,62 %** pour la **taxe foncière sur les propriétés non bâties**.

2017-020 - Subventions aux associations - Année 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une aide financière aux associations pour l'année 2017. Monsieur HAMON René, Président du Comité des Fêtes et Madame PULVERIN Mélanie, membre de l'association « SOTOS » quittent la salle lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'allouer les sommes suivantes :

Associations	propositions
L'Entraite de la Touraine du Sud	50.00 €
FNATH	50.00 €

Le Souvenir Français	100,00 €
La Truite de l'Aigronne	20,00 €
Comice Agricole	80,00 €
SOTOS	50,00 €
Comité des Fêtes	400,00 €

De plus, la commune ayant repris les attributions du CCAS, dissous le 31 décembre 2015,
DECIDE d'allouer les sommes suivantes :

Associations	propositions
ADMR	200,00 €
La Croix Rouge	150,00 €
Restos du Coeur	100,00 €

Ces montants sont inscrits au budget primitif 2017 à l'article 6574.

2017-021 - Budgets primitifs 2017

Budget Principal

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal de la commune pour l'année 2017, celui-ci s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	361 025,50 €
Section d'investissement	445 997,28 €

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du budget principal

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe : Assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le budget primitif annexe Assainissement collectif pour l'année 2017. Celui-ci s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	19 219,33 €
Section d'investissement	263 303,25 €

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du budget principal

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

2017-022 - Approbation du compte de gestion 2016 – budget Assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes du budget annexe Assainissement collectif de la Commune relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur municipal.

Le compte de gestion du budget annexe Assainissement collectif, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif 2016 du budget annexe Assainissement collectif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal déclarent que le compte de gestion du budget annexe Assainissement collectif dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017-023 - Approbation du compte administratif 2016 / budget annexe - Assainissement collectif

Sous la présidence de M. PEROIS André doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget annexe ASSAINISSEMENT, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	
Résultat reporté	0.00 €
Recettes	23 599.42 €
Dépenses	14 773.85 €

Résultat d'exploitation : 8 825.57 €

Investissement	
Résultat reporté	0.00 €
Recettes	12 730.90 €
Dépenses	2 483.25 €

Résultat d'investissement : 10 247.65 €

Hors de la présence de Monsieur Alain MOREVE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016

Votant : 8 pour : 9 contre : 0

2017-024 - Affectation du résultat / Budget annexe - Assainissement collectif

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 – budget annexe Assainissement, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION A AFFECTER	Euros
Résultat de l'exercice	+ 8 825.57 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ 0.00 €
Résultat de clôture à affecter	+ 8 825.57 €
Besoin réel de la section d'investissement de l'exercice	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	+ 10 247.65 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ 0.00 €
Résultat comptable cumulé R 001	+ 10 247.65 €
Restes à réaliser	
Dépenses d'investissement	- 9 910.00 €
Recettes d'investissement	+ 0.00 €
Besoin réel de financement (-)	- 9 910.00 €
Excédent réel de financement (+)	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement (résultat excédentaire)	+ 8 825.57 €
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (a)	+ 0.00 €
En dotation complémentaire(b)	
Sous total R 1068 (a+b)	0.00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	8 825.57 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté 8 825.57 €	D 001 solde d'exécution 2016	R 001 solde d'exécution 10 247.65 € R 1068 - excédent d'exploitation capitalisé 0.00 €

2017-025 - Admission en non-valeur

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de la créance n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Admet en non-valeur le titre n° 72/2013 pour un montant de 130,00 €,
- Précise que la somme nécessaire est inscrite au chapitre 65, article 6541.

2017-026 - Suppression de la régie de recettes de boissons

Vu la délibération en date du 25 octobre 2007 instituant une régie de recettes pour débit de boissons

(la commune est titulaire d'une licence IV qu'elle a mise à disposition de Monsieur GROUSSIN Jacky).

Vu l'avis du comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Approuve la suppression de la régie de recettes pour débit de boissons*
- *Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*